

# FRANCE MAYOTTE

FMM N°1890 du jeudi 6 décembre 2018 - Prix de vente : 1€

MATIN

**Aménagement :**

## Les routes de la ZI Kawéni enfin refaites

Focus du jour / Une équation compliquée

### Vers la fin Les carcasses de voitures abandonnées sur le bord des routes avec AMEDA qui fait son apparition

MIM centre agréé : des contrôles frigos obligatoires pour la chaîne du froid

# Ça ne rigole plus



Transports aériens  
Corsair vendue  
en janvier 2019 ?

Petite-Terre  
Un arrêté qui fait  
grincer des dents



Développement  
L'AFD signe deux  
conventions avec  
la CCI de Mayotte



**FORFAITS Massama! 2** 1 MOBILE avec forfait ACHETÉ = 1 SAMSUNG OFFERT

www.only.fr

Massama = Applaudissez ! \* Offre réservée aux particuliers valable à Mayotte du 01/12/18 au 31/12/18, dans la limite de 500 Samsung J2 Core. Un téléphone Samsung J2 Core d'une valeur de 229€ offert pour toute souscription à un forfait Massama\* en engagement 24 mois avec téléphone en formule Gold. Voir conditions en boutique. 7 7 71 Kit minis livres recommandé. Telco O.SAS au capital de 74 095 360 € - RCS Saint Denis de la Réunion 809 533 524 - Décembre 2018.

# Agir Pour l'Environnement

## Vers la fin Les carcasses de voitures abandonnées sur le bord des routes avec AMEDA qui fait son apparition

A Mayotte, les véhicules hors d'usage abandonnés sur le bord des routes sont un fléau dont on ne parvient pas à se départir. Régulièrement, des vagues de collecte sont organisées par les pouvoirs publics, les collectivités locales s'investissent de plus en plus et pourtant, tout aussi rapidement qu'elles sont collectées, de nouvelles carcasses apparaissent. Pourquoi ? France Mayotte Matin a rencontré les parties intéressées pour comprendre ce problème et détailler les changements à venir.



**sieam**

**Raccorder votre habitation  
aux eaux usées,  
c'est préserver la qualité  
de votre environnement !**

*Raccordez-vous à l'avenir avec le :*  
Syndical Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte

Un Véhicule Hors d'Usage est en théorie une voiture de 4 roues de moins de 3.5 tonnes qui ne roule plus, soit parce qu'elle n'en a plus le droit suite à une décision d'une compagnie d'assurances, soit parce que son propriétaire ne peut ou ne veut procéder aux travaux de remise en état. Ce véhicule conserve pour autant une valeur : il est composé de nombreuses pièces détachées qui peuvent encore servir. De plus, il constitue une source de pollution non négligeable ; huile, essence, fluide, plomb... Toutes ces matières polluent les sols et l'eau, elles peuvent occasionner des problèmes de santé publique. Le plomb par exemple favorise le saturnisme. Un VHU en métropole est racheté par des casses agréées au prix des pièces détachées alimentant ainsi un commerce légal de pièces d'occasion permettant à toutes les bourses de trouver de quoi entretenir son véhicule. Ici à Mayotte, nous n'avons pas de casses automobiles agréées, même si la DEAL de Mayotte a commencé récemment à attribuer des autorisations de commerces de pièces détachées à des professionnels. L'activité économique en est à ses débuts et pour l'instant,



elle n'a pas encore réussi à dépasser les freins culturels et l'organisation villageoise autour du véhicule hors d'usage. C'est bien cette organisation qui pose problème, les véhicules qui ne roulent plus sont le plus souvent entreposés par leurs propriétaires, le commerce et l'échange de pièces s'opèrent jusqu'à ce que le véhicule ne soit plus qu'une carcasse qui est alors abandonnée sur le bord de la route après avoir rendu service à toute une communauté. Dans ce contexte, il n'est pas simple pour les communes de mettre les propriétaires face à leurs responsabilités .... Mais sans arrêt d'enlèvement signé par le Maire qui détient les pouvoirs de le faire : pas d'enlèvement. La carcasse une fois abandonnée, n'a plus aucune valeur. Difficile d'imaginer comment assurer aux professionnels un

# ADEMA une filière de gestion des déchets automobiles



chiffre d'affaires autour du VHU quand tout a déjà été vendu ou échangé. Or, le traitement des déchets répond, à une logique économique : le déchet devient une matière première qui doit être commercialisée en l'état ou traitée par son détenteur. On parle alors de filière pérenne. A Mayotte, les filières pérennes en matière de déchets sont complexes à imaginer car l'île est petite, les tonnages ne sont souvent pas suffisants pour imaginer une forme de rentabilité, les déchets sont difficiles à capter, l'économie informelle faisant des ravages. Ce sont les raisons pour lesquelles la plupart de nos déchets, lorsqu'ils sont collectés, sont exportés.

Concernant les filières de gestion des déchets de l'automobile, une filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) est en cours de mise

en place, elle aura en charge pour le compte des metteurs sur le marché (à savoir les vendeurs de voitures et de matériel de voitures) de gérer les déchets qui résultent des produits qu'ils vendent. En l'espèce, les batteries, les pneus, l'huile et les VHU. C'est AMEDA qui organise dès à présent chacune de ses filières.

Il est vrai que dans l'ensemble des départements d'outre-mer, la gestion des VHU pose problème. Le ministère de l'Environnement et de la Transition écologique et la Fédération Française des Constructeurs Automobiles ont travaillé à la mise en place d'un plan VHU Outre-Mer mobilisant des moyens spécifiques pour les DOM afin de les accompagner pendant 3 ans à la mise en place d'une filière pérenne de gestion, de collecte et de traitement. 3

ans de financements pour changer les mentalités et créer de nouveaux gestes plus respectueux de l'environnement dans le but de faciliter l'entrée des VHU dans un processus de gestion dès la fin de leur utilisation en tant que véhicule et ce, avant que les opérations de désossage polluantes ne commencent le long des routes.

Mayotte bénéficie donc de ces moyens. C'est AMEDA, la filière locale de gestion des déchets de l'automobile qui est en charge du déploiement de ce plan avec les moyens associés en coordination avec l'ensemble des services de l'État et des collectivités qui sont concernés. C'est aussi AMEDA qui va organiser les réflexions avec des professionnels du secteur et des services publics concernés pour organiser la filière en recherchant la rentabilité.

Ainsi, la filière des VHU à Mayotte démarrera à la fin du premier trimestre prochain, ce programme permettra donc de limiter les atteintes à l'environnement en éliminant le plus rapidement possible les déchets et de responsabiliser les différents acteurs pour que chacun prenne conscience de ses responsabilités.

Un véhicule abandonné pollue, 1 litre d'huile de vidange polluée pour de nombreuses années 1 mètre-cube de terre. La présence du produit dans le sol est longue et a des effets qui peuvent être importants sur la faune, la flore et les ressources alimentaires avoisinantes. Pour mémoire, en France, chaque année, 30 000 tonnes d'huile de vidange disparaissent dans la nature.

Le propriétaire d'une voiture est responsable de celle-ci

## 3 années de financements pour tenter de relever le déficit

jusqu'à ce qu'il la vende à un autre propriétaire ou en vue de sa destruction. Abandonner le véhicule sur le bord de la route l'expose à une amende et au paiement des frais de prise en charge de ce qui reste de son véhicule.

De la même manière, le garagiste plus ou moins légal qui entasse des VHU et de futures carcasses tout autour de son établissement s'expose aux mêmes sanctions.

Ainsi, ce plan doit permettre un signalement plus rapide des véhicules abandonnés pour qu'ils soient pris en charge avant qu'ils ne polluent, de favoriser l'émergence d'une activité économique autour du commerce de pièces détachées et doit encourager les propriétaires à faire prendre en charge leur VHU sans les abandonner.

Enfin, un travail de longue haleine restera à faire dans les 3 ans que dure l'accompagnement financier de la Fédération Française des Constructeurs Automobile, la lutte contre l'économie informelle qui fausse



le jeu de la concurrence et qui empêche les activités économiques légales de prendre leur envol. Enfin, la lutte contre les trafics de pièces détachées à destination les îles voisines sera

aussi une clé pour faciliter la mise en place d'une activité économique rentable seule chance pour voir disparaître du bord de nos routes ces affreuses carcasses. Sur ce volet

aussi, Mayotte va entrer à marche plus ou moins forcée dans l'aire de la post-modernité...

**Anne-Constance Onghena**



Meubles et décoration pour les bureaux !

02 69 62 58 66

**NOUVEAU MAGASIN**

A Kaweni (derrière Canal)

